

Cette année, les inscriptions pour les services municipaux\* sont modifiées :

Du

17

Mai

Au

11

Juin

2021

→ **Les familles qui ont déjà rempli un dossier unique pour l'année 2020-21**, auront à fournir :

- Une attestation de maintien de situation
- Une fiche de préinscriptions accompagnée des pièces justificatives demandées (les familles auront la possibilité de consulter le dossier unique qu'elles ont rempli l'année dernière avant de signer l'attestation de maintien).

**! Si la situation de la famille a changé : le dossier de préinscriptions 2021-22 est à remplir.**

→ **Les familles qui s'inscrivent pour la première fois** devront remplir :

- Un dossier unique 2021-22 (avec sa page de garde),
- Une fiche de préinscription accompagnée des pièces justificatives demandées.

Une fois le dossier complet validé par le Pôle Famille, vous recevrez un mail de confirmation contenant leur code abonné et le lien du Portail Citoyen pour s'inscrire aux services \*cantine, périscolaire et garderie du mercredi à partir du 14 juin et jusqu'au 1<sup>er</sup> aout ainsi qu'un «PASS'FAMILLE» à présenter lors des inscriptions au \*Sport, à l'Ecole des Arts, à l'accueil de Loisirs et au Pôle Ados (d'où l'importance de bien inscrire une adresse mail valide).

Ce « PASS'FAMILLE » indiquera si chacun des membres de votre famille (autant les adultes que les enfants) ont bien fourni les documents nécessaires à l'inscription de ou des activité(s) souhaitée(s).

Sans ce « PASS'FAMILLE », aucune inscription ne sera possible ;

Enfin, les familles sont invitées à numériser les documents pour les inclure directement sur leur compte Portail Citoyen.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Pôle Famille à la Mairie de La Motte ouvert de 8h30 à 12h30 (Place Clémenceau), par mail à [secretariat@ville-la-motte.com](mailto:secretariat@ville-la-motte.com) ou par téléphone au 04 94 50 44 58/56.

Pôle Famille de La Motte